



COMPTE RENDU SEANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2020

PERSONNEL

1.- Mandat au Président du Centre de Gestion de l'Ain pour l'engagement d'une consultation en vue de la conclusion d'un contrat d'assurance collective

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Centre de gestion de l'Ain a souscrit depuis plusieurs années un contrat d'assurance groupe pour couvrir les risques statutaires de ses collectivités affiliées. Celui-ci a été mis en place pour assurer une couverture financière complète des risques encourus par les Collectivités Territoriales et les Etablissements Publics en cas de décès, accidents du travail, maladies professionnelles, maladies ou accidents non professionnels et maternité de leurs agents titulaires et contractuels.

Le marché a été attribué en dernier lieu au groupement CNP / GRAS-SAVOYE qui assure la couverture du risque et la gestion du contrat et ce, pour une durée ferme de 4 ans qui vient à échéance le 31 décembre 2020.

Aussi, Monsieur le Maire propose-t-il à l'assemblée de donner mandat au Président du Centre de gestion de l'Ain pour procéder, au nom de la collectivité, à une consultation auprès des différents prestataires potentiels dans le respect du formalisme prévu par le Code de la commande publique.

Vote : « pour » à l'unanimité

FINANCES

2.- Rachat du prêt n°1488680 contracté auprès du Crédit Agricole

En raison des conditions économiques actuelles, des demandes de rachat de prêt ont été faites auprès des différentes banques.

Monsieur le Maire présente aux conseillers la proposition émise par la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL CENTRE-EST pour le réaménagement du prêt n°1488680 contracté le 08 mars 2014 pour le financement des travaux de voirie et la réfection de l'école primaire.

Le gain financier est de 5 659,20 €

Vote : « pour » à l'unanimité

3.- Participation aux centres aérés

Monsieur le Maire rappellera à l'assemblée la délibération n°2019-06 du 19 février 2019 fixant la participation financière aux centres aérés pour l'aide aux familles à 2,90 € par jour et par enfant de Villeneuve dans la limite de 20 jours par an et par enfant.

Monsieur le Maire propose de reconduire cette participation dans les mêmes conditions.

Vote : « pour » à l'unanimité



4.- Demande d'un administré pour une participation financière de la commune pour la construction d'un mur mitoyen avec sa propriété

Monsieur le Maire fait part au conseil de la demande écrite reçue le 10 janvier 2020 de Monsieur René DURAND. Ce dernier est propriétaire de la parcelle cadastrée ZI 338 jouxtant la parcelle ZI 382 appartenant à la commune où est implantée la salle des sports.

Pour pallier aux nuisances sonores dues aux différentes manifestations organisées par les associations sportives, Monsieur DURAND envisage de faire construire un mur en limite de sa propriété. Etant mitoyen avec une propriété communale, il demande au conseil que la commune puisse prendre en charge une partie de la dépense

Vote : 1 abstention et 13 voix « contre »

TRAVAUX

5.- Marché de travaux d'aménagement de la traversée de Villeneuve – Lot n°2 Réseau eaux pluviales – Avenant n°1

Monsieur le Maire rappelle le marché signé le 17 septembre 2018 avec l'entreprise SOCAFL, titulaire du lot n°2 – Réseau Eaux pluviales, dans le cadre de l'aménagement de la traversée de Villeneuve. Le montant initial du marché du lot n°2 est de 463 045,50 €.

Monsieur le Maire propose de modifier le montant du marché pour tenir compte des ajustements du projet en cours. L'avenant proposé, prenant en compte les travaux supplémentaires, les plus et moins-values et les prix unitaires nouveaux, revoit le marché initial du lot n°2 à la baisse de – 18 270,58 € HT, soit un nouveau montant global HT de 444 774,92 €.

Vote : « pour » à l'unanimité

CCDSV

6.- Adhésion à un groupement de commande pour l'achat de prestations de contrôles périodiques obligatoires des bâtiments et équipements

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la constitution, à l'initiative de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée, d'un groupement de commande et destiné à permettre l'achat de prestations de services de contrôles périodiques règlementaires des bâtiments et équipements.

La Communauté de Communes Dombes Saône Vallée se propose d'être coordonnateur de ce groupement dit « intégré partiel », constitué d'elle-même et de ses communes membres et, ainsi, de procéder notamment à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection du cocontractant.

Monsieur le Maire propose l'adhésion de la commune à ce groupement de commandes

Vote : « pour » à l'unanimité



DIVERS

7.- Avis sur la demande d'autorisation environnementale présentée par le GAEC du PRUNIER en vue de développer son élevage existant de volailles de chair à SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS

M. le Maire informe le conseil municipal de l'arrêté pris par M. le Préfet ordonnant l'ouverture d'une enquête publique à SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS concernant la demande d'autorisation environnementale présentée par le GAEC du PRUNIER en vue de développer son élevage industriel existant de volailles à chair.

Le territoire de la commune de Villeneuve étant compris dans le rayon de l'enquête publique et conformément aux dispositions de l'article R.512-20 du code de l'environnement, le conseil municipal doit formuler un avis sur ce dossier.

Vote : 1 abstention, 1 voix « contre » et 12 voix « pour »

8.- Questions diverses

Commission transports : Chaque année, à l'occasion de la fête des conscrits et de la vogue, M. le Maire prend un arrêté municipal pour le déplacement provisoire des arrêts de cars de ligne et transports scolaires ne pouvant plus accéder à la place de la salle des fêtes occupée par les forains. Le déplacement provisoire dure une semaine à chaque fête. Jean-Claude GUYENNET, membre de la commission « transports » à la CCDSV trouve inadmissible qu'il ne soit pas informé de ces décisions et souhaite être destinataire de ce type d'arrêté. M. le Maire répond que ces arrêtés sont émis pour réglementer la circulation et organiser la vie communale. Ils font l'objet d'un affichage réglementaire et sont transmis aux services concernés uniquement.

Personnel : M. le Maire informe le conseil municipal de la démission le 21 février 2020 de Cyril DUPLAND, agent technique depuis 2013. Une modification d'un emploi permanent au service technique sera proposée à la prochaine réunion pour assurer son remplacement.

Cérémonie du 13 juin : M. Nathanaël BOISSON de l'ONAC départemental de l'Ain a pris contact avec M. le Maire de la part du Préfet de Région afin de mettre à l'honneur en 2020 la cérémonie du 13 juin avec la participation de l'école.

Concert EOLIA : M. le Maire rappelle le concert EOLIA qui se déroulera le dimanche 16 février à 17 h en l'église de VILLENEUVE.

Elections municipales : Dans le cadre des élections municipales des 15 et 22 mars prochains, M. le Maire remet les convocations à la commission de contrôle qui se réunira le vendredi 21 février à 14h30 pour le contrôle de la liste électorale et organise les permanences pour la tenue du bureau de vote.

Associations : Marie-Christine THEVENET fait un compte-rendu au conseil municipal des assemblées générales de l'association « Bouge ton corps » et du Comité des fêtes.

A la suite de la séance, M. le Maire accueille M. Patrick CHAIZE, Sénateur, qui remet la médaille du Sénat à M. Raymond MOUSSY.

Villeneuve, le 12 février 2020

Le Maire
David POMMIER